

5^{ème}

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Salle polyvalente 8 rue du Stade – salle 3 et 4
(réunion publique avec 5 personnes maximum)

Séance du samedi 09 janvier 2021 à 8 h 30

Nombre de conseillers élus : 23
Conseillers présents : 19

Conseillers en fonction : 23
Absents - sans excuse : 2
avec excuse : 0

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2

Réunis sous la présidence de **Mr Daniel MULLER, Maire**

Présents : **Mr SCHORUNG, Mme RINCKE, Mr KESSLER, Mme KIRCHER, Mr SCHMITT Serge, Mme FIRTION, Adjoints.**
Mmes GADLER, GROSS Sylvie, HOELLINGER, HOUVER, PEREZ, PERRIN, SCHMITT Fabienne
Mrs MEYER MOURER, SCHMITT Serge Bruno, WURTZ, ZAHM.

Absents sans excuses : Mme HEYMES, Mr SIATTE

Nom des membres ayant donné procuration :
Mme GROSSE Anne Marie à Mr SCHORUNG
Mr BOTT à Mr MULLER

Date de la convocation : 04 janvier 2021
Secrétaire de séance : Mme HAFFNER

Ordre du Jour

- 1 COMPTABILITE M 14 : AUTORISATION DE MANDATEMENT ET LIQUIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – ETAT DES RESTES A REALISER
- 2 DEMANDES DE SUBVENTIONS PAR LES ASSOCIATIONS
- 3 ECOLES – ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2021
- 4 ADHESION AU CAUE
- 5 MEDIATHEQUE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION
- 6 CONSTRUCTION DE MAISONS SENIORS – ANNULATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC SCH
- 7 RENOUELEMENT D'ADHESION A LA MISSION D'INTERIM ET TERRITOIRES DU CENTRE DE GESTION
- 8 DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER – information
- 9 DIVERS ET COMMUNICATIONS

Nota : Sur les convocations figurait 9 h 30, or une rectification a été faite pour avancer la réunion à 8 h 30 en raison d'une réunion avec REC SOLAR (réunion publique pour leur projet d'implantation sur la zone europôle.

Approbaton de la séance du 09 novembre 2020

Mr WURTZ rappelle sa demande par mail, également évoquée lors de la dernière réunion sous « divers et communications » concernant l'immeuble en construction rue Principale. La réponse de Mr le Maire était que le constructeur avait été convoqué en Mairie.

Mr WURTZ insiste afin de savoir ce que la Municipalité comptait faire lorsque le demandeur déposerait la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux ?

Un permis modificatif est actuellement en cours d'instruction.

MAIRIE DE HAMBACH

Mr WURTZ évoque à nouveau la délibération concernant la création d'un poste d'ATSEM du 07 septembre 2020 et son annulation lors de la réunion du 09 novembre 2021. Il souhaitait après avoir reçu l'ordre du jour de de la réunion du 09 novembre que soit inscrit à l'ordre du jour à sa demande le point suivant « création d'un poste d'ATSEM 2ème classe, 1 er échelon à 80% avec effet au 1er janvier.

Mr le Maire ne souhaite pas revenir sur ce point puisque la délibération annulant le poste a été voté à l'unanimité.

Le compte rendu est approuvé, sauf 2 voix contre.

DCM 1

COMPTABILITE M 14 : AUTORISATION DE MANDATEMENT ET LIQUIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 **ETAT DES RESTES A REALISER**

1 - Autorisation de mandatement et liquidation des dépenses avant vote du budget primitif 2021

Afin qu'en début d'année 2021, les dépenses d'investissement puissent être engagées avant le vote du budget primitif, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après réflexion, le conseil municipal, **à l'unanimité,**

autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement en comptabilité M 14, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, notamment

2 -Tableau des restes à réaliser

en dépenses			
Chapitre	Compte	Objet	Montant
21	2111	Achat terrain DEUBERT Achat terrains MULLER Frais différents actes TOTAL	1 410.00 € 43 273.00 € 2 784.17 € 47 467.17 €
21	21318	Bâtiment pour le périscolaire Bâtiment médical FSE – porte – réserve associations TOTAL	599 038.18 € 15 500.00 € 1 184.74 € 615 722.92 €
<u>En 2021</u> chap 23	En 2021 Compte 2313		
21	2151	Rue du Cimetière • Prolongement rue du Cimetière – Réseau - Numéricable • Canalisation fossé – nouvelle voirie – rue du Cimetière Réfection assainissement vide sanitaire école Maternelle Hambach TOTAL	15 585.34 € 13 440.00 € 1 740.00 € 30 765.34 €
<u>En 2021</u> chap 23	En 2021 Compte 2315		
		TOTAL	693 955.43 €

en recettes			
Chapitre	Compte	Objet	Montant
13	1312	Subvention construction bâtiment périscolaire -Région	22 546.07 €
13	1316	Subvention construction bâtiment périscolaire - CAF	28 787.00 €
13	1323	Subvention construction bâtiment périscolaire – Département - Amiter	100 601.63 €
		TOTAL	151 934.70 €

MAIRIE DE HAMBACH

--	--	--	--

Il est précisé qu'à partir de l'année 2021, que les dépenses d'investissement, mandatés jusqu'à présent au chapitre 21 le seront dorénavant au chapitre 23 afin de respecter les objectifs de sincérité du dispositif comptable. Aussi, il est précisé que le budget 2021 sera conceptualisé avec les prévisions de dépenses au chapitre 23.

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, accepte cet état.

DCM 2

DEMANDES DE SUBVENTIONS PAR LES ASSOCIATIONS

Le Basket Club et la Société des Arboriculteurs de Roth sollicitent la municipalité pour l'octroi de subventions au titre de 2020.

Après exposé des demandes par Mme FIRTION, adjointe, et propositions ;

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, octroie

- une subvention de 244 € pour l'achat de divers matériel au club de Basket (soit 40 % de leur investissement) au titre de 2020 ;
- une subvention de 611 € pour l'achat de divers matériel à la Société des Arboriculteurs de Roth (soit 40 % de leur investissement) au titre de 2020 ;

DCM 3

ECOLIS – ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2021

Depuis la rentrée 2017, sur le fondement du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, la Commune bénéficie d'une dérogation de l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours, qui a été prolongée pour une durée d'un an par le décret n° 2020-632 du 25 mai 2020.

La Municipalité peut solliciter à titre dérogatoire le renouvellement, pour une période maximum de trois ans, de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires ;

Après consultation des équipes éducatives, Mr le Maire propose donc de demander le maintien des horaires de classe suivants à partir de la rentrée de septembre 2021 :

à Hambach Ecole primaire du Centre et Ecole maternelle « les Chenilles »
à Roth Ecole Primaire et Ecole maternelle

lundi, mardi, jeudi, vendredi	matin : 8 h à 11 h 30
	après-midi : 13 h 30 à 16 h 00

Le conseil municipal, à l'**unanimité**

- demande l'application des horaires indiqués ci-dessus au Directeur Académique.

DCM 4
ADHESION AU CAUE

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- d'adhérer au CAUE de la Moselle (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), Association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local pour toute la durée du mandat ;
- de mandater Monsieur Daniel MULLER, Maire, pour représenter la Commune, avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance le CAUE par la Taxe d'aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération du conseil d'administration du CAUE en date du 7 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

Compte tenu de ces éléments, et du fait que la collectivité soit déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

DCM 5
MEDIATHEQUE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

Le conseil communautaire a validé les nouveaux principes de fonctionnement du réseau de lecture publique de la CASC et une nouvelle convention régissant les relations entre la Médiathèque Communautaire de Sarreguemines et chacune des bibliothèques municipales du territoire de la communauté d'Agglomération a été approuvée.

Mme FIRTION, Adjointe, a pris connaissance du contenu de cette convention et l'a comparé à celle signé en 2018 et en présente les modifications importantes.

Après discussion, le conseil municipal, **à l'unanimité**

- autorise le Maire à signer cette convention.

DCM 6
CONSTRUCTION DE MAISONS SENIORS - ANNULATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC SCH

Le 30 juin 2017, le Conseil Municipal autorisait le Maire à signer un bail emphytéotique pour la construction de maisons séniors avec Sarreguemines Confluences Habitat.

Or depuis, et après de nombreuses tractations, SCH ne souhaitait plus réaliser cette opération.

Aussi, le Maire, demande au conseil municipal de l'autoriser à résilier ce bail qui avait été établi par Me MICHALOWICZ, notaire, sachant que les frais seront à la charge de Sarreguemines Confluence Habitat.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- décide la résiliation de ce bail et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaire à cet acte.

DCM 7

RENOUVELLEMENT D'ADHESION A LA MISSION D'INTERIM ET TERRITOIRES DU CENTRE DE GESTION

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, Mr le Maire propose d'adhérer au service Mission Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, :

- AUTORISE Mr le Maire ou son délégué à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,
- AUTORISE Mr le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Toutes les délibérations ont été transmises à la Préfecture par dématérialisation

8 DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER – information

VENTE DE MAISON, IMMEUBLES ET APPARTEMENTS		
99 rue Nationale Maison	Mme KRAUSER-HERTZOG ép THIBAUD Edith	Mr et Mme ABD El Tel CHIHARA
10 rue de la paix Maison	Mme HAFFNER Marie Rose	Mr BOUR Ludovic Mme HAFFNER Pauline
VENTE TERRAINS		
Chemin de Ronde	Sarreguemines Confluences Habitat	Mr et Mme BOUR Pascal
Zone europôle 2	Mme BOTZUNG Janine	SEBL

--	--	--

9 DIVERS ET COMMUNICATIONS

Pouvoir de police du transférés à la CASC

Mr le Maire, par courrier du 07 décembre 2020 a informé la CASC qu'il souhaite garder les compétences suivantes :

- La police de la circulation et du stationnement
- La police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi
- Les polices spéciales de l'habitat (ERP, immeuble menaçant ruine)

Transfert compétence PLU

Par décision du 09 novembre 2020, une délibération avait été prise pour s'opposer au transfert à la CASC de la compétence PLU. Un courrier de la Préfecture et un mail de la CASC nous apprend le report du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2021 de la date butoir de mise en œuvre du mécanisme de transfert de plein droit de la compétence PLU des communes aux communautés d'agglomération.

Aussi, il faudra reprendre une délibération entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021.

Projet d'implantation de REC Solar dans la zone europôle

Mme HOELLINGER souhaite connaître l'incidence financière qu'aura cette implantation sur la commune Mr le Maire n'a à ce jour aucune information ni sollicitation.

Relais parent assistant maternel

Mr WURTZ signale qu'il a été interpellé, il lui a été signalé que le chauffage n'était pas allumé à l'arrivée du groupe et demande de veillez à ce qu'il fonctionne lors des prochaines séances.

Fin de la réunion : 9 h 15